

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
 dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
 Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
 Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
 BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen,
 BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Aménagement de la Rue Fortuné Jacquier et de la Place de la Mairie, demande de subvention auprès du
 Conseil Général

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire, présente aux membres présents, dans le cadre de la réhabilitation du centre du
 village, le projet d'aménagement de la Rue Fortuné Jacquier et de la Place de la Mairie établi par
 Monsieur CORDEIL, Maître d'Œuvre.

Ce projet définit une image paysagère et urbaine des lieux par un aménagement de la traversée du
 village de Montboucher sur Jabron qui au travers de perceptions visuelles valorisantes, requalifie la rue
 principale et met en valeur la place de la Mairie au cœur du village.

Monsieur CORDEIL projette une réalisation des travaux en deux principales phases :

Phase 1 (estimée à 595 892 euros H.T. honoraires non compris) :

- Parking de la Mairie : 310 211 euros H.T.
- Place de la Fontaine : 285 681 euros H.T.

Phase 2 (estimée à 632 678 euros H.T. honoraires non compris) :

- Entrée Nord,
- démolition,
- parvis de la mairie,
- barreau de liaison,
- Route départementale,
- Rue Saint-Martin

Les travaux d'infrastructures portent sur :

- la reprise de l'éclairage public, de la voirie départementale en traversés du village, du réseau d'eau
 pluviale, des bordures, des divers revêtements de surface, des avaloirs, etc. ...
- la création d'espaces verts, de fontaines, de bassins,
- la mise en place de mobilier urbain.

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre dans un premier temps et dès cette année la première
 phase des travaux de réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'aménagement de la Rue Fortuné Jacquier et de la Place de la Mairie établi et
 estimé par Monsieur CORDEIL, Maître d'Œuvre de l'opération,
- décide d'autoriser la réalisation de la première phase de travaux pour un montant estimé à
 595 892 euros H.T. hors honoraires
- accepte le plan de financement ci-annexé
- sollicite l'octroi de subventions auprès du Conseil Général de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
 le 14 septembre 2011.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT

AMENAGEMENT DE LA RUE FORTUNE JACQUIER ET DE LA PLACE DE LA MAIRIE

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA DROME

PHASE 1 des TRAVAUX

DEPENSES		RECETTES	
ECLAIRAGE PUBLIC	89 420 euros	SDED (10% sur E.P.)	8 942 euros
EAUX PLUVIALES, BORDURES	55 600 euros	Conseil Général (50%) sur réseaux Eau Pluviale, bordures	27 800 euros
AUTRES TRAVAUX	450 872 euros	Conseil Général (25%) sur autres travaux et honoraires	121 657 euros
HONORAIRES DIVERS	35 754 euros	Fonds propres	480 091 euros
TOTAL H.T.	631 646 euros	F.C.T.V.A. (15,482%)	116 959 euros
TVA	123 803 euros		
TOTAL T.T.C.	755 449 euros	TOTAL	755 449 euros

Fait à Montboucher sur Jabron,
le 14 septembre 2011.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
 dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
 Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
 Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
 BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, ,
 BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :..... THIROUIN Hubert

Objet : Chapelle Saint-Blaise, restauration extérieure et intérieure, mise en valeur extérieure, demande de subvention
auprès du Conseil Général de la Drôme pour une 1^{ère} tranche de travaux

POUR : 19 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle que Mme Manuelle VERAN-HERY, architecte du Patrimoine et D.P.L.G.
sise à Mornant (69), a remis une étude préalable sur la restauration extérieure et intérieure – mise en
valeur extérieure de la Chapelle Saint-Blaise dans son ensemble.

Cette étude avait pour objectif de définir et de chiffrer les interventions nécessaires à l'amélioration
des conditions de présentation extérieure et intérieure de la chapelle Saint-Blaise qui date du XIV^{ème}
siècle, et de répondre aux nouvelles exigences liées aux manifestations culturelles à venir dans le cadre
d'une politique communale de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Mme VERAN-HERY a défini un phasage de travaux (court, moyen et long terme) selon des priorités
pour un total de 678 168,63 euros H.T. (811 089,68 euros TTC) :

1. court terme (projeté en 2010-2011) : 101 831 euros H.T. (121 789,87 euros TTC)
 - 1.1. restauration extérieure : 79 334 euros H.T. (stabilité de l'édifice, drainage en façades, révision
toitures et zinguerie),
 - 1.2. mise en valeur extérieure : 22 497 euros H.T. (canalisation EP à enterrer, signalétique)
2. moyen terme (travaux projetés sur 2 ou 3 exercices budgétaires à la suite) : 300 325,63 euros H.T.
(359 189,45 euros TTC)
 - 2.1. mise en valeur extérieure: 31 795 euros H.T. (rampe handicapés, place accessible)
 - 2.2. restauration intérieure : 268 530,63 euros H.T. (traitement des élévations, restauration
peinture, tribune, sanitaire, chauffage, électricité et éclairage intérieur)
3. long terme (travaux à envisager ultérieurement si la commune veut parfaire) : 276 012 euros H.T.
(330 110,35 euros TTC)
 - 3.1. restauration extérieure : 99 275 euros H.T. (traitement façades, baies menuiseries extérieures)
 - 3.2. mise en valeur extérieure : 176 737 euros H.T. (mise en béton lavé sur ruelle, balisage, mise en
lumière, mise en lecture des traces historiques et archéologiques)

Monsieur le Maire propose de commencer la réalisation, dans un premier temps et dès cette année,
d'une partie des travaux « court terme » pour un montant total de 32 000 euros H.T (restauration
extérieure).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser la réalisation d'une partie des travaux de restauration « court terme » de la
Chapelle Saint-Blaise tel que définis dans l'étude préalable de Mme Manuelle VERAN-HERY,
- accepte l'estimatif des travaux pour un montant de 32 000 euros H.T. (38 272 euros TTC),
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre de la dotation cantonale du patrimoine année
2011 auprès du département.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
Le 14 septembre 2011.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT

Chapelle Saint-Blaise, restauration extérieure et intérieure, mise en valeur extérieure, demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme pour une 1^{ère} tranche de travaux
Première partie des travaux « Court terme ».

DEPENSES		RECETTES	
Partie de la restauration extérieure	28 378 euros	Conseil Général de la Drôme (taux 25%)	8 000 euros
Honoraire Maîtrise d'Œuvre	2 250 euros	Fonds propres	24 347 euros
Frais divers et imprévus	1 372 euros	F.C.T.V.A. 15,482%	5 925 euros
TOTAL H.T.	32 000 euros		
T.V.A.	6 272 euros		
TOTAL TTC	38 272 euros	TOTAL TTC	38 272 euros

Fait à Montboucher sur Jabron,
le 14 septembre 2011.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
 dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
 Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
 Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
 BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, ,
 BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet: création de la nouvelle classe de maternelle ; imputation budgétaire et comptable des biens meubles de faible
 valeur

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'instruction n° NOR INTB200059C en date
 du 26/02/2002 précise que le seuil au dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste
 sont comptabilisés à la section de fonctionnement, est de 500 euros TTC.

Monsieur le Maire rappelle également que, par délibération expresse de l'assemblée délibérante, les
 biens meubles d'un montant unitaire inférieur peuvent être inscrits en section d'investissement à
 condition que cette acquisition revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les
 libellés des comptes de charges ou de stocks.

Il rappelle que Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Drôme par courrier en date du 26 avril 2011 a
 confirmé l'ouverture de la 4^{ème} classe maternelle du groupe scolaire « Hubert REEVES »
 Pour cette création de classe, il est nécessaire d'acquérir divers biens ne figurant pas dans la
 nomenclature et qui sont d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 décide que :

- si elle revêt un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les libellés des comptes
 de charges ou de stocks, l'acquisition d'un bien meuble destiné à la nouvelle classe de maternelle
 du groupe scolaire « Hubert REEVES », d'un montant inférieur à 500 euros TTC sera
 comptabilisée en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 15 septembre 2011.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
 dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
 Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
 Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
 BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, ,
 BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le président du Syndicat Départemental
 d'Energies de la Drôme, reçu le 25 juillet 2011, lui notifiant la délibération du comité syndical du 24
 juin 2011 relative à l'actualisation des statuts du Syndicat.

Cette actualisation permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises
 en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs du « Grenelle
 de l'environnement ». Elle concerne l'instauration de deux nouvelles compétences optionnelles :

- l'éclairage public,
- la création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge nécessaires à l'usage de véhicules
 électriques ou hybrides rechargeables.

La commune adhère au Syndicat départemental en tant que membre du Syndicat Intercommunal
 d'Energies de Puygiron.

Toutefois, s'agissant en l'espèce de compétences optionnelles, les communes, membres d'un SIE
 pourront adhérer directement à ces deux nouvelles compétences ou à l'une ou l'autre d'entre elles.
 C'est pourquoi elles sont consultées individuellement sur le projet de modification statutaire.

Conformément à l'article L.5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil
 Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa
 décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté
 préfectoral. Les communes désireuses de souscrire effectivement à ces deux nouvelles compétences
 ou à l'une ou l'autre d'entre elles, pourront ensuite, à tout moment, activer ce transfert, après entretien
 préalable avec le Syndicat départemental.

Cet entretien visera à identifier les intentions de la commune et à déterminer d'un commun accord le
 mode opérationnel à privilégier, entre transfert de compétence ou assistance technique, s'il est
 convenu que la commune conserve la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le
 texte est joint à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat
 Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les
 pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
 le 15 septembre 2011.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation : 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la validation, par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de « Montélimar-SESAME », lors de la séance du 27 juin 2011, du Programme Local de l'Habitat actualisé.

Le Programme Local de l'Habitat actualisé est composé :

- d'un diagnostic
- des enjeux et principales orientations d'action
- d'une série de 12 actions identifiées à mettre en œuvre durant la période couverte par le document
- de 14 fiches communales déclinées.

Monsieur le Maire présente les axes majeurs et les actions actualisées du Programme Local de l'Habitat. La communauté d'agglomération « Montélimar-SESAME » souhaite par ce P.L.H. :

- un engagement de production diversifiée, mieux orientée sur les besoins notamment sociaux et prenant en compte les besoins spécifiques
- promouvoir une meilleure qualité urbaine et de l'habitat
- optimiser et requalifier le parc existant, assoier l'offre nouvelle sur la mobilisation du parc existant et le réinvestissement urbain
- animer et piloter le PLH

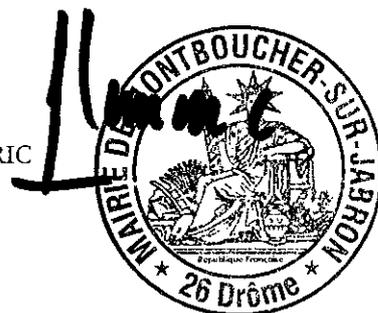
Monsieur le Maire précise que les communes de la communauté d'agglomération « Montélimar-SESAME » disposent, à compter de sa transmission, d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'approuver le Programme Local de l'Habitat actualisé tel que validé par le conseil communautaire lors de sa séance du 27 juin 2011.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 15 septembre 2011.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
 dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
 Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
 présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
 Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
 BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen,
 BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : changement de nom de rue
POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du conseil municipal en date du 28 juin 2011 par laquelle, il avait été décidé de donner une dénomination officielle à l'ensemble des voies, places et rue communales.

A ce jour, il rend compte de la nécessité de renommer l'Impasse Beausoleil, il propose de la dénommer « Impasse de la Magnanerie ».

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
- considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle à des voies ouvertes à la circulation et informé des conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,
- considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que le numérotage des maisons s'inscrit au nombre de ces mesures,
- considérant que les frais d'implantation de poteaux et de panneaux aux carrefours et angles de rues, ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles peuvent être pris en charge par la commune,

décide :

- que la voie ci-après désignée, telle qu'elle apparaît au plan annexé à la présente délibération, recevra pour dénomination officielle : Impasse de la Magnanerie
- qu'un numérotage des maisons sera effectué sur cette voie,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures,
- dit que les crédits nécessaires pour la fourniture et la pose des plaques, des poteaux et des panneaux seront prévus au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 15 septembre 2011.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



CONDAMINE

ROUSSE

CHEMIN DES
LAVANDES

CHEMIN DE
LA PALISSE

CHEMIN DE
CONSTANTIN

SOURINE

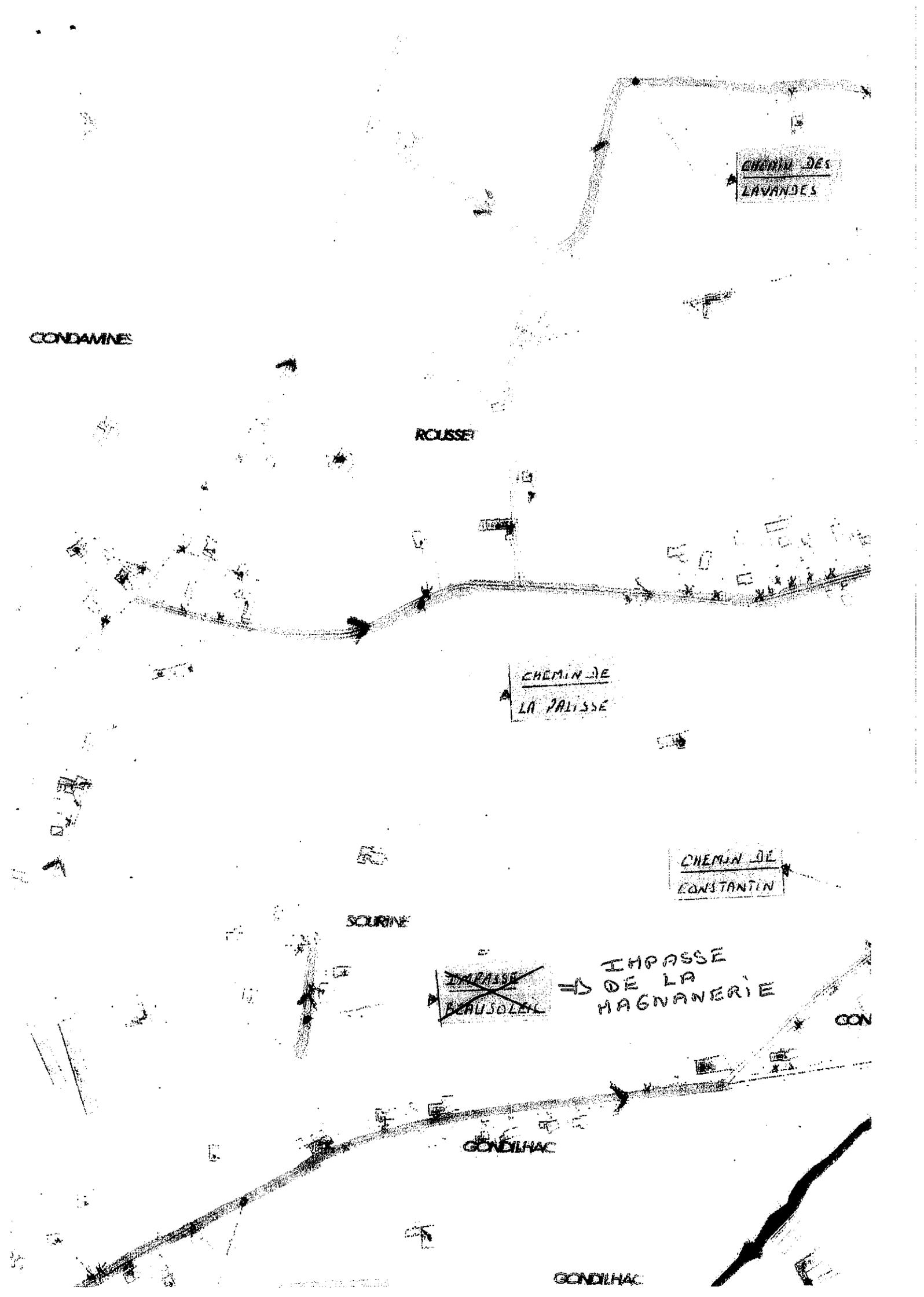
~~IMPASSE
BEHUSOLEN~~

IMPASSE
DE LA
MAGNANERIE

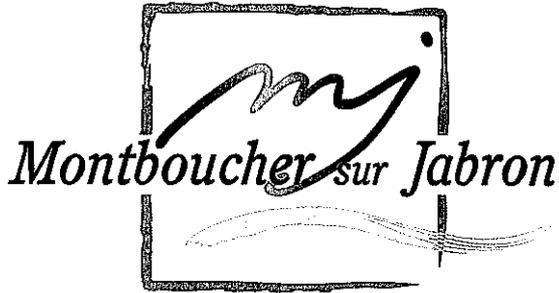
GONDILHAC

GONDILHAC

GON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation :
07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à
dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la
Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX
Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine,
BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, ,
BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale
MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : subvention monument aux morts
POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal présents, de la nécessité d'allouer
une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Combattants, Mutilés et Victimes de Guerre
de Montboucher sur Jabron pour aider à la rénovation du monument aux morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une aide financière exceptionnelle de 600 euros à l'amicale des Anciens Combattants,
Mutilés et Victimes de Guerre de Montboucher sur Jabron,
- dit que le montant de l'aide sera prélevé au budget primitif principal, année 2011, section de
fonctionnement, article 6745.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 15 septembre 2011.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Séance du : 13/09/2011. Date de convocation : 07/09/2011. L'an deux mil onze, le treize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, VASSE Carole, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : CROUZET Jean-Louis mandat à : BLACHE Pascale

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Subvention Monument aux morts, virements de crédits
POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au budget primitif, budget principal est insuffisant, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après.

OBJET	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	somme
Dépenses imprévues	022	- 600 euros		
Subvention monument aux morts			6745	+ 600 euros
TOTAL		- 600 euros		+ 600 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 15 septembre 2011.

Le Maire,
Bruno ALMORIC

